



assuré social THOMAS THIBAUT

n° de Sécurité Sociale 1 58 02 75 040 014 12

Pour tout contact, écrivez à votre caisse directement
depuis la messagerie de votre compte AmeliCPAM de l'HERAULT 29, cours Gambetta
34934 MONTPELLIER CEDEX 9M. THOMAS THIBAUT
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/12/2021 au 31/12/2021 .

Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme
complémentaire . En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.**pour information**

dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montant versé
	pour THIBAUT né(e) le 06/02/1958 maladie réf 2590 2134210002944				
25/10/2021	AUTRES APP. LPP (AAR)	15,37	15,37	60 %	9,22
01/11/2021	AUTRES APP. LPP (AAR)	46,11	46,11	60 %	27,67
	réglé le 09/12/2021 au destinataire LVL MEDICAL MONTPELLIER : 36,89 euro(s) maladie réf 2340 2134310017914				
04/12/2021	PHARMACIE (PH7 + PC)	1,99	1,99	65 %	1,29
04/12/2021	HONOR. DISPENS. (HD7 + PC)	1,02	1,02	65 %	0,66
	franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾				-0,50
04/12/2021	PHARMACIE (PH7 + PC)	28,30	28,30	65 %	18,40
04/12/2021	HONOR. DISPENS. (HG7 + PC)	2,76	2,76	65 %	1,79
	franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾				-0,50
04/12/2021	PHARMACIE (PH7 + PC)	1,11	1,11	65 %	0,72
04/12/2021	HONOR. DISPENS. (HD7 + PC)	1,02	1,02	65 %	0,66
	franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾				-0,50
04/12/2021	PHARMACIE (PH7 + PC)	92,46	92,46	65 %	60,10
04/12/2021	HONOR. DISPENS. (HG7 + PC)	2,76	2,76	65 %	1,79
	franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾				-0,50
04/12/2021	PHARMACIE (PH7 + PC)	2,70	2,70	65 %	1,76
04/12/2021	HONOR. DISPENS. (HD7 + PC)	1,02	1,02	65 %	0,66
	franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾				-0,50
04/12/2021	PHARMACIE (PH7 + PC)	7,93	7,93	65 %	5,15
04/12/2021	HONOR. DISPENS. (HD7 + PC)	1,02	1,02	65 %	0,66
	franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾				-0,50
04/12/2021	HONOR. DISPENS. (HC + PC)	0,31	0,31	100 %	0,31
04/12/2021	HONOR. DISPENS. REM (HDR + PC)	0,51	0,51	65 %	0,33
04/12/2021	HONOR. DISP. SPEC (HDE + PC)	3,57	3,57	65 %	2,32
	réglé le 10/12/2021 au destinataire SELARL PHARMACIE SAINT-RO CH : 96,60 euro(s)				

(1) Les participations forfaitaires et franchises constatées sur ces actes sont déduites du montant remboursé dans la partie « Vos remboursements de soins » ou le seront sur vos prochains règlements.